

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, René LEUCART, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA, Jacques CLEMENT à René LEUCART

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

Membres absents : Chloé MARTINEZ

Point n°17 -- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - Budget ZAC des Côteaux

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 29
33	20	9	pour : 29 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu les résultats de clôture de la gestion 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019

POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR	Excédent	Déficit
- d'investissement		10 204 397.32
- de fonctionnement	11 779 435.69	
RESULTAT DE L'EXERCICE CUMULE	Excédent	Déficit
- d'investissement		12 008 227.30
- de fonctionnement	12 540 287.04	
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
- en dépenses		
- en recettes		
SOLDE		
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement		12 008 227.30
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 « Déficit antérieur reporté »)		
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)		
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT		
également en compte 1068		
ou		
article 002 « Excédent antérieur reporté »	12 540 287.04	

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019